

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 31 JAN. 2014

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CASTELSARRASIN - 82

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 30 Janvier (30/01/2014)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 janvier, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Carine NICODEME, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHEs), Mme Colette ROLLET (représentée par M. Guy ROQUEFORT), M. Gilles BENECH (représenté par Mme Nathalie GALHO), M. Claude GAUTHIER (représenté par Mme Carine NICODEME), **Conseillers Municipaux**

Mme Nathalie DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

## **PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES - LOCATIONS**

**09 – 30 Janvier 2014**

### **VENTE D'UNE PARTIE A DETACHER DE LA PARCELLE CY 361 GRAND PRÉ – SAINT BENOIT A MONSIEUR VIDIL GERMAIN**

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

**Vu** la délibération du conseil municipal du 26 juin 2003 portant acquisition d'un terrain au lieudit Grand Pré.

**Vu** la proposition d'achat de la part de Monsieur VIDIL Germain en date du 10 décembre 2013.

**Considérant** que la partie à détacher de la parcelle cadastrée section CY n° 361 sise Grand Pré à Saint Benoit représente un intérêt pour le futur acquéreur.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 32 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES),**

**APPROUVE** la vente d'une partie à détacher de la parcelle cadastrée CY n° 361 Grand Pré à Saint Benoit à Monsieur VIDIL Germain.

**DIT** que la Commune fera procéder, au préalable, au découpage de la parcelle CY n° 361.

**DIT** que la surface de la partie à acquérir par Monsieur VIDIL Germain sera d'environ 2 000 m<sup>2</sup>. Cette surface pourra être adaptée au besoin de cohérence du découpage.

**DIT** que la vente aura lieu moyennant un prix de 2 000 €uros.

**DIT** que le prix pourra être réajusté en fonction de la surface réellement acquise.

**DIT** que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

**DIT** que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette vente.

Pour copie conforme

Moissac le 31 janvier 2014

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :